



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insecticides

Question écrite n° 37337

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les graves difficultés que rencontrent les apiculteurs qui, en 1997, ont fait une récolte catastrophique. Depuis deux ans, de nombreux apiculteurs, adhérents à l'Abeille dauphinoise, syndicat d'apiculture de l'Isère, indiquent être confrontés à une forte mortalité de leur cheptel apicole, à des ruches faibles en fin d'hiver et à des productions de miel médiocres. Nous risquons de nous diriger vers une véritable crise de la profession apicole qui va se traduire par des disparitions totales de ruchers mais également vers des problèmes environnementaux conséquents. En effet, l'apiculture est un maillon indispensable pour l'environnement et nombre d'autres activités agricoles utilisant les abeilles comme vecteur de pollinisation. La raréfaction du nombre de ruchers sur le département entraînera des baisses de rendement sur des cultures diverses, les fruits et légumes, les productions de semence, les oléagineux tels que le colza et le tournesol. Le constat d'un tel comportement d'intoxication apparaît chaque année dès la floraison du tournesol. Un faisceau de présomptions porte sur le produit de traitement Gaucho depuis 1996. L'hypothèse d'une rémanence du Gaucho sur tournesol, sur d'autres cultures (maïs notamment) et dans le sol a été démontrée lors des expérimentations menées l'an passé en laboratoire et sous tunnels. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures que le Gouvernement compte prendre pour que toute la lumière soit faite sur la cause de la mortalité des abeilles. Il lui demande également ce qu'il compte faire pour que les expérimentations complémentaires sur le terrain décidées lors de l'annonce du retrait du Gaucho sur le tournesol fin 1998 soient enfin engagées.

Texte de la réponse

En janvier 1999, au vu d'études conduites en 1998, le ministère de l'agriculture et de la pêche avait été amené à retirer provisoirement l'autorisation de mise en marché du Gaucho (insecticide à base d'imidaclopride) pour l'usage « traitement des semences de tournesol ». Dans le même temps, des études complémentaires ont été demandées à la société Bayer et une enquête épidémiologique a été décidée. Les études complémentaires devront permettre d'éclaircir les points suivants : métabolisme du produit dans les parties de la plante accessibles à l'abeille ; limite de toxicité du produit et de ses métabolites pour les abeilles et quantités présentes dans ces dernières ; persistance de l'imidaclopride dans les sols et présence dans les cultures non traitées, ceci impliquant l'utilisation de techniques codifiées et validées. De plus et avec l'aide de crédits européens, un programme de travail avalisé par les apiculteurs a été décidé et confié à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). De même, le centre technique interprofessionnel des oléagineux métropolitains (CETIOM) et un laboratoire de l'Institut national de la recherche agronomique de Bordeaux conduisent des études très spécifiques qui pourraient contribuer à éclairer le phénomène de dépopulation des ruchers. Il est prématuré de préjuger de résultats qui ne sont pas encore disponibles, sauf à indiquer que le nombre d'apiculteurs ayant déclaré une dépopulation des ruchers aux services vétérinaires départementaux, dans le cadre de l'enquête épidémiologique, est relativement faible. Le règlement n° 1221/97 du Conseil du 27 juin 1997, visant à améliorer la production et la commercialisation du miel, a permis de mettre en place des aides pour le secteur apicole. En effet, un programme est élaboré chaque

année avec l'ensemble des organisations représentatives de la filière apicole. Ce programme comprend cinq types de mesures, à savoir l'assistance technique, la lutte contre la varroase, la rationalisation de la transhumance, l'analyse des miels et l'amélioration de la qualité des produits de la ruche. L'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) est chargé de l'animation et de la gestion de ce programme communautaire qui prévoit des aides directes aux apiculteurs (aides aux analyses de miel et aides à la transhumance). Une enveloppe supplémentaire d'un million de francs vient d'être affectée par l'ONIFLHOR afin de renforcer le soutien apporté aux apiculteurs dans le cadre de ce programme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche reste très attentif à l'évolution de ce phénomène, ainsi qu'à la situation des entreprises apicoles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37337

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1999, page 6509

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 1975